



Pour publication immédiate : 17/06/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO, LE CHEF DE LA MAJORITE FLANAGAN ET LE
PRESIDENT HEASTIE ANNONCENT UN ACCORD SUR LA PROPOSITION DE LOI
VISANT A PROTEGER ET SOUTENIR LES TRAVAILLEURS DES SALONS DE
MANUCURE**

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo, le Chef de la Majorité au Sénat, John Flanagan, et le Président de l'Assemblée, Carl E. Heastie, ont annoncé aujourd'hui qu'un accord tripartite a été conclu sur la proposition de loi visant à protéger et soutenir les travailleurs des salons de manucure. La proposition de loi autorise le Département d'Etat à fermer les entreprises qui enfreignent la loi et crée de nouvelles opportunités de travail pour les personnes qui étudient en vue de leur examen de licence.

« Avec cet accord, nous adressons le message que l'exploitation sur le lieu de travail ne sera pas toléré dans l'Etat de New York », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Cette proposition de loi permet à l'Etat de lutter contre les mauvais acteurs de l'industrie des salons de manucure et de les tenir pour responsables. Elle simplifie également le processus d'obtention de licence pour les travailleurs, de façon à ce qu'ils puissent acquérir la formation nécessaire pour avancer professionnellement sans être détenus en otages par leurs employeurs. Nos actions rendront l'industrie des salons de manucure plus sûre et plus équitable, et je suis fier que l'Etat de New York se mobilise pour protéger les travailleurs qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes. »

Le Chef de la Majorité au Sénat, John Flanagan, a déclaré : « Cette proposition de loi poursuit l'engagement de longue date de l'Etat de New York pour assurer que ses entreprises favorisent un environnement sûr et sain pour les travailleurs et les consommateurs. Je remercie le Gouverneur, le Sénateur Venditto et nos collègues de l'Assemblée pour nous aider à arriver à un accord sur ce projet de loi. »

« Il est de notre devoir d'adopter cette proposition de loi qui assure la sécurité et le

bien-être de tous les New Yorkais », a déclaré le Président de l'Assemblée, Carl Heastie. « Les employés de tous secteurs qui sont non formés, maltraités et sous-payés méritent notre soutien, étant donné que nous nous efforçons de renforcer notre économie et construire un meilleur Etat de New York plus égalitaire. »

Le Sénateur Michael Venditto, Président de la Commission du Sénat sur la protection des consommateurs (Senate Committee on Consumer Protection), a déclaré : « Cette proposition de loi maintient un juste équilibre en protégeant les employés des salons de manucure contre l'exploitation ainsi que nos consommateurs. Elle nécessite l'enregistrement d'une nouvelle catégorie d'employés qui vont être appelés les apprentis spécialisés en manucure. En donnant aux employés la formation appropriée et en les protégeant contre des conditions de travail dangereuses, nous pouvons apporter en retour à nos consommateurs la tranquillité d'esprit. »

« Les travailleurs des salons de manucure, comme de nombreuses personnes dans des emplois à bas salaires, peuvent subir une exploitation qui les met en danger eux-mêmes et d'autres. Bien que ce ne soit pas un problème dans tous les salons, les réglementations à l'échelle de l'Etat sont essentielles pour assurer la santé et le bien-être des travailleurs et des clients de salons de manucure », a déclaré le Député Ron Kim. « Cette proposition de loi n'établit pas seulement ces réglementations, mais offre aussi aux travailleurs de salons et aux opérateurs la formation et les ressources dont ils ont besoin pour réussir. »

De nombreux employés de salons de manucure subissent des conditions de travail dangereuses et des pratiques de travail déloyales. Une ventilation inadéquate, le manque d'équipement de protection personnelle, le non-paiement des salaires, une couverture d'indemnisation des travailleurs inexistante, l'assurance responsabilité civile des entreprises inexistante et l'opération non autorisée de certaines installations mettent en péril la santé et la sécurité des employés et des clients. Cet accord garantit la capacité de l'Etat à agir rapidement afin de protéger le public et rendre justice aux employés en établissant :

Autorité pour fermer les entreprises qui enfreignent la loi : La proposition de loi autorise le Département d'Etat à prendre des mesures immédiates contre une entreprise qui ne respecte pas la loi. Le Département peut fermer une entreprise en ordonnant la cessation des activités sans licence ou non assurées, et accroît les sanctions financières en cas d'infraction.

Stage pour les travailleurs : La proposition de loi établit de nouvelles opportunités pour les praticiens de l'industrie de la manucure sans licence de s'enregistrer auprès de

l'Etat en tant que stagiaires, au lieu de compter sur les programmes de formation au coût souvent prohibitif, pour qu'ils puissent continuer à travailler tout en étudiant pour leur examen de licence. Avec cet outil, les travailleurs peuvent plus efficacement obtenir une formation pertinente et explorer les opportunités de l'industrie sans être pris en otage par un employeur.

En outre, tous les travailleurs des salons de manucure auront accès à la gamme complète des ressources offertes par le Département du Travail pour trouver un emploi.

La proposition de loi [complète](#) les changements administratifs et réglementaires annoncés par le Gouverneur Cuomo au début de l'année. Elle soutient les efforts du groupe de travail multi-agences du Gouverneur Cuomo, avec des équipes d'application de la loi sur le terrain pour recouvrer les salaires volés et fermer les salons des pires contrevenants de l'industrie, et une campagne de sensibilisation publique en plusieurs langues visant les travailleurs, les employeurs et les clients pour assurer que tous sont informés sur leurs droits, leurs devoirs et leurs responsabilités.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418